

Monsieur le Président Paul Biya
Présidence de la République
Palais de l'Unité
1000, Yaoundé
Cameroun

Bruxelles, le 9 juillet 2013

Objet : Inquiétude concernant le cambriolage du cabinet de M^e Michel Togué

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom du Conseil des barreaux européens (CCBE). Le CCBE représente les barreaux de 32 pays membres et 11 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE, à travers son comité Droits de l'homme, accorde une grande importance au respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Le CCBE est particulièrement préoccupé par la situation des défenseurs des droits de l'homme dans le monde.

Le CCBE souhaite vous faire part de sa vive inquiétude quant au cambriolage du cabinet de M^e Michel Togué, un avocat très connu pour son engagement pour la défense des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels et conseiller juridique du Réseau des défenseurs des droits de l'homme en Afrique Centrale (REDHAC).

D'après les informations qui nous sont parvenues, dans la nuit du 16 au 17 juin 2013, des personnes non identifiées ont pénétré dans les bureaux de M^e Michel Togué. L'ordinateur portable de l'avocat ainsi que son passeport et de nombreux autres effets ont été dérobé à cette occasion.

Ces derniers évènements interviennent dans un contexte déjà assez inquiétant puisque M^e Togué a subi de nombreux actes d'intimidation au cours des dernières années qui l'ont forcé à déplacer sa famille hors du Cameroun dès 2012. En outre, le CCBE est très inquiet d'apprendre que le siège du REDHAC a aussi été cambriolé dans la nuit du 1^{er} au 2 juin, et que les services de police compétents n'ont donné aucune suite aux multiples plaintes déposées aussi bien par M^e Michel Togué que par le REDHAC.

Le CCBE est préoccupé par ces faits qui ne semblent viser qu'à sanctionner l'activité de défense des droits de l'homme menée par M^e Togué et ses confrères.

Dans ce contexte, le CCBE souhaiterait attirer votre attention sur les articles 16 et 17 des Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau (1990) :

L'article 16 indique que :

« Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue ; [...] et c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie ».

Par ailleurs,

L'article 17 indique que :

« Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités ».

Au vu de ce qui précède, le CCBE vous demande de bien vouloir mener sans délai une enquête exhaustive, impartiale et transparente quant au cambriolage et aux menaces décrits ci-dessus, afin d'identifier les responsables et de les traduire devant un tribunal compétent. Par ailleurs, nous vous demandons de prendre des mesures immédiates et efficaces afin de garantir l'intégrité physique et psychologique de M^e Michel Togué ainsi que de l'ensemble des défenseurs des droits de l'homme et de mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme au Cameroun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Tsouroulis', written in a cursive style.

Evangelos TSOUROULIS
Président du CCBE